



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'agglomération de Rivière-Rouge tenue le 6 juillet 2021 à 19 h, à la salle Sainte-Véronique de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents les conseillères et conseillers suivants, en vidéoconférence, Mme Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza), et en présentiel, Mme Karine Bélisle, Mme Carole Panneton, Mme Andrée Rancourt et M. Robert Lambertz.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

La ou les personne(s) suivante(s) est ou sont absente(s) au cours de la présente séance, M. Denis Brabant et M. Alain Otto.

Mme Katia Morin, greffière est également présente.

Mme Martine Vézina, directrice des finances et directrice générale adjointe, ainsi que Mme Marlène Paquin, conseillère en relations publiques et médias sociaux, sont aussi présentes.

Conformément à la directive gouvernementale liée à la COVID-19, la séance ordinaire a lieu en présentiel avec un maximum de 25 personnes présentes dans la salle et certains membres prennent part, délibèrent et votent à distance par tout moyen de communication disponible. Cette séance est diffusée en direct sur la page Facebook de la Ville et les enregistrements sont également disponibles sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge.

OUVERTURE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 02.

CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants. M. Denis Brabant et M. Alain Otto sont absents.

026/06-07-2021-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2021 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2021 soit adopté tel que préparé par Mme Katia Morin, greffière.

ADOPTÉE

027/06-07-2021-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, à savoir :

1. **OUVERTURE**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Confirmation des présences



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2021
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - 2.1 Aucun
- 3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**
 - 3.1 Adoption du Règlement numéro A-2021-47 de gestion contractuelle de l'Agglomération de Rivière-Rouge
- 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**
 - 4.1 Aucun
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**
 - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de juin 2021
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Aucun
- 7. TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1 Aucun
- 8. LOISIRS ET CULTURE**
 - 8.1 Aucun
- 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE**
 - 9.1 Aucun
- 10. DIVERS**
 - 10.1 Aucun
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

028/06-07-2021-A

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-2021-47 DE GESTION CONTRACTUELLE DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. Denis Brabant lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} juin 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT que des copies du règlement sont mises à la disposition du public au début de la présente séance et en le rendant accessible sur le site Web de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement ont été précisés par le maire, M. Denis Charette, précisant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt du projet le 1^{er} juin 2021 par M. Denis Brabant, le tout conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

D'adopter le Règlement numéro A-2021-47 de gestion contractuelle de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Que le Règlement numéro A-2021-47 de gestion contractuelle de l'Agglomération de Rivière-Rouge soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro A-2021-47 de gestion contractuelle de l'Agglomération de Rivière-Rouge est reproduit au livre des règlements.

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

029/06-07-2021-A

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JUIN 2021

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois de juin 2021, totalisant 11 275,53 \$ soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro A-34 et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro A-34 et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent au cours de la présente séance.

Le maire, M. Denis Charette, mentionne que la greffière, Mme Katia Morin, n'a reçu aucune question concernant la présente séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 19 h 06.

Denis Charette
Maire

Katia Morin
Greffière

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire